

Acheteurs  
publics



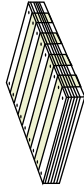
Coordonnateur

Constitution administrative du groupement

Collecte des besoins des membres du groupement

Génération automatique du  
bordereau consolidé

Mise à jour de la situation des livraisons



الخزينة العامة للمملكة  
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME

Plateforme de  
dématérialisation



Consolidation des  
articles et quantités  
demandées

Suivi des commandes  
et des livraisons



Nous contacter :

E-mail : [marchespublics@tgr.gov.ma](mailto:marchespublics@tgr.gov.ma)

Téléphone : 05 37 57 88 15/16/88/94

Télécopie : 05 37 57 82 67

TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME

Boîte postale : n°21495, Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat  
Ilôt 31 (près de l'Av. Al Araar), Hay Riad - Rabat

Tél. : 05 37 57 81 90 • [www.tgr.gov.ma](http://www.tgr.gov.ma)



# Achats groupés électroniques



الخزينة العامة للمملكة  
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les acheteurs publics peuvent coordonner la passation de leurs commandes relatives aux prestations de mêmes natures quelque soit leurs montants, selon les modalités qu'ils conviennent librement, par le biais de collectifs dits "collectifs d'achat".

Ces collectifs d'achats permettent aux acheteurs publics concernés de mutualiser leurs commandes via le module "achats groupés électroniques" au niveau de la plateforme de dématérialisation de la commande publique.

La passation et la gestion des achats groupés électroniques doit obéir aux règles prévues par le décret relatif aux marchés publics.

## APPORTS

- Mutualisation des achats publics ;
- Professionnalisation de la gestion des marchés publics ;
- Réalisation d'économies d'échelle ;
- Suivi de la réalisation des prestations.

## ORGANISATION

Le module d'achats groupés électroniques se compose de trois principales phases à savoir :

### Préparation de l'achat :

La phase "préparation de l'achat" permet aux membres de "l'achat groupé électronique", :

- la désignation des membres du collectif d'achat et du coordonnateur ;
- la signature de la convention constitutive du collectif d'achat définissant les modalités de son fonctionnement ;
- la centralisation par le coordonnateur des intentions d'achats des membres du collectif ;
- la génération du bordereau des prix-détails estimatifs consolidés des intentions d'achats confirmées.



### Passation de la consultation d'achat :

La phase "passation de la consultation d'achat" permet aux membres de "l'achat groupé électronique", :

- la préparation, en concertation avec les membres du collectif d'achat, du dossier d'appel à la concurrence ;
- le lancement de la consultation de l'achat groupé électronique ;
- la désignation de la commission du collectif d'achat comprenant les représentants des membres dudit collectif ;
- la désignation de l'attributaire de la consultation ;
- la signature avec l'attributaire retenu, par chaque membre du collectif du marché à hauteur de ses besoins propres tels qu'il les a préalablement déterminés.

### Suivi des livraisons :

La phase "suivi des livraisons" permet aux membres de "l'achat groupé électronique", :

- le suivi sur la plate-forme de dématérialisation de la commande publique, au fur et à mesure de leur réception, des quantités livrées et réceptionnées ;
- la centralisation en temps réel, par le coordonnateur des quantités consolidées des livraisons effectuées ;
- le suivi des paiements permettant de s'assurer à tout moment, des paiements effectués par les différents membres du collectif.